

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

SECTION

LANGUE DES SIGNES

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

CODE: 843212S20D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

1. FINALITÉS DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, la section doit amener l'étudiant à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée et complexe avec les sourds et les malentendants, dans le cadre des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- une maîtrise des différents registres de langue et des caractéristiques propres à la langue des signes: rythme, expression corporelle, règles et structures, idiomes, variation et modulation des signes, quels que soient les signeurs et les situations.

2. UNITÉS DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

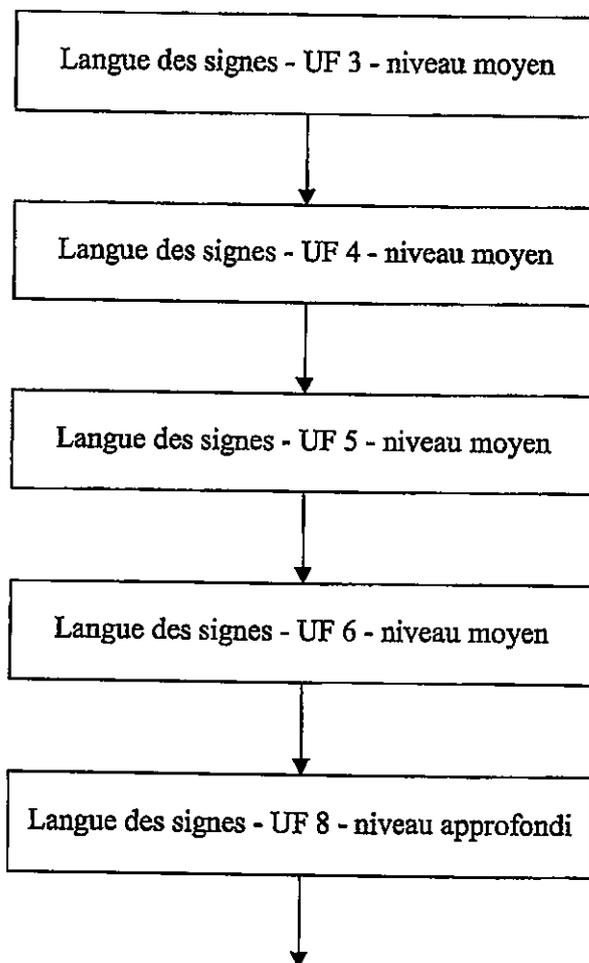
Intitulés	Classement de Punité	Nombre de périodes	Code des UF	Unité déterminante
Langue des signes - UF 3 - niveau moyen	ESST	120	843203U21D1	
Langue des signes - UF 4 - niveau moyen	ESST	120	843204U21D1	
Langue des signes - UF 5 - niveau moyen	ESST	120	843205U21D1	
Langue des signes - UF 6 - niveau moyen	ESST	120	843206U21D1	
Langue des signes - UF 8 - niveau approfondi	ESST	120	843208U21D1	

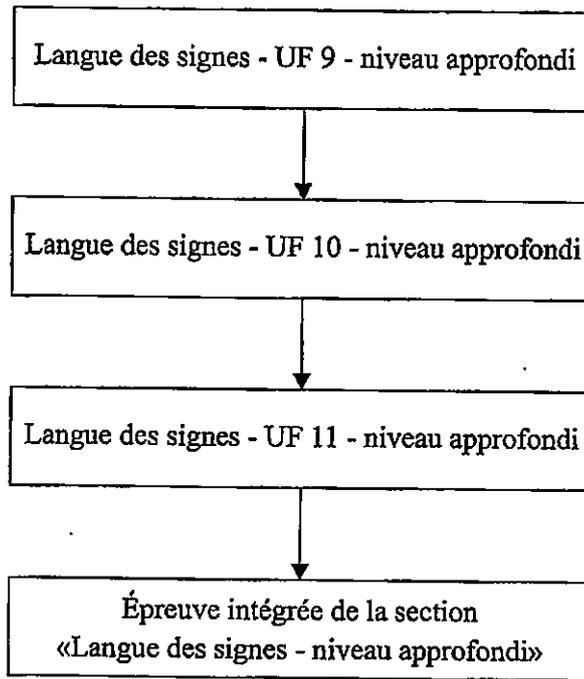
Langue des signes - UF 9 - niveau approfondi	ESST	120	843209U21D1	
Langue des signes - UF 10 - niveau approfondi	ESST	120	843210U21D1	
Langue des signes - UF 11 - niveau approfondi	ESST	120	843211U21D1	X
Épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau approfondi»	ESST	2	843212U21D1	

Total des périodes de la section	
A) Nombre de périodes suivies par l'étudiant	962
B) Nombre de périodes professeur	970

NB 1 période comporte 50 minutes.

3. MODALITÉS DE CAPITALISATION





4. TITRE DÉLIVRÉ À L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de «Langue des signes - niveau approfondi» spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

8 bis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 8

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843208U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française
sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1997

LANGUE DES SIGNES - UF 8

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- une sensibilisation et une familiarisation aux variations des signes en contexte, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir, par le langage des signes, une communication efficace dans des situations diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 6 - niveau moyen».

ou

Certificat de la section «Langue des signes - niveau moyen» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
			<hr/>
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter les connaissances culturelles et sociales acquises.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale

- ◆ Formation des signes:
 - paramètres des signes:
 - configuration;
 - emplacement;
 - orientation;
 - mouvement;
 - formes variables:
 - variations en contexte;
 - pluriel;
 - modulations:
 - expression du visage;
 - aspects:
 - fréquence;
 - durée.
- ◆ Temps:
 - points de référence: main passive;
 - temps approximatif;
 - temps lié au verbe.
- ◆ Pronoms: formes:
 - pronoms de référence:
 - référents présents;
 - référents absents, situation réelle;
 - référents absents, situation fictive;
 - rôles des pronoms.
- ◆ Pluriel:
 - indication du pluriel suivant différents types de signes:
 - classificateurs;
 - pronoms;
 - verbes;
 - signes de nombre et leurs accentuations;
 - noms.
- ◆ Syntaxe:
 - anaphores (différentes réalisations);
 - équivalent de la voix passive en langue française:
 - organisations syntaxiques;
 - verbes variables;
 - organisation syntaxique:
 - commandes et ordres;
 - interrogation;
 - négation;
 - assertion.

4.2. Exercices de langue des signes

- ◆ **Étymologie:**
 - variations des signes:
 - par le temps (évolution jusqu'à nos jours);
 - suivant les régions (caractère), dialectes belges.
- ◆ **Vocabulaire spécialisé:**
 - administratif;
 - artistique et architectural, etc.
- ◆ **Utilisation en contexte de la synthèse grammaticale:**
 - temps;
 - pronoms;
 - pluriel;
 - construction syntaxique.

4.3. Culture et histoire

- ◆ **Coutumes:**
 - usages nationaux et internationaux.
- ◆ **Particularités des relations en société:**
 - entre personnes sourdes;
 - entre personnes sourdes et entendantes.
- ◆ **Psychologie:**
 - développement de l'enfant sourd:
 - né de parents sourds;
 - né de parents entendants.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes, d'une manière nuancée, avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- de développer une sensibilisation et une familiarisation aux variations des signes en contexte, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle, en fonction des interlocuteurs et de situations déterminées;

- d'enchaîner souplement les signes, selon un rythme correct, en respectant les critères régissant la formation des signes, avec utilisation d'une main active et d'une main passive;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, les modulations et variations en contexte de la formation des signes;
- de la capacité à communiquer dans des situations diversifiées déterminées.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 9

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843209U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 9
NIVEAU APPROFONDI
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- l'utilisation des différents registres de la langue, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes,

l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes d'une manière nuancée avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- de développer une sensibilisation et une familiarisation aux variations des signes en contexte, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle;
- d'enchaîner souplesment les signes, selon un rythme correct, en respectant les critères régissant la formation des signes, avec utilisation d'une main active et d'une main passive;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 8 - niveau approfondi» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter les connaissances culturelles et sociales acquises.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale

◆ Formation des signes:

- paramètres des signes:

- main dominante: ou
- . rythme;
- . direction;
- . composition;
- . amplitude;
- . intensité - durée;

- deux mains actives:

- . rythme;
- . direction;
- . composition;
- . amplitude;
- . intensité - durée;
- . types:
 - symétriques;
 - alternés;
 - conjoints;

- pertinence et variabilité des paramètres;

- formes variables:

- signes comportant plusieurs morphèmes;
- incorporation de l'adverbe;

- modulations:

- signes incorporant plusieurs morphèmes;
- incorporation de l'adverbe;

- aspects:

- accompli - inaccompli;
- distributionnel.

◆ Temps et aspects (emplois):

- aspect accompli;
- temps relatifs;
- aspects temporeux: modes différents;
- modulation dans le verbe:
 - durée;
 - répétition;
 - durée et répétition.

◆ Pronoms:

- pronoms:

- réfléchis;
- démonstratifs;

- utilisation de la main dominante.

◆ Pluriel:

- pluriels répétés et pluriels collectifs ou généraux.

◆ Césures:

- ponctuation en langue des signes.

- ◆ **Syntaxe:**
 - types de syntagmes:
 - nominaux;
 - verbaux;
 - organisation syntaxique:
 - condition;
 - phrases relatives;
 - comparaison.

4.2. Exercices de langue des signes

- ◆ **Étymologie:**
 - variations des signes par le registre:
 - forme familière;
 - forme argotique;
 - forme poétique;
 - discours forme;
 - discours emphatique.
- ◆ **Vocabulaire spécialisé:**
 - social.
- ◆ **Expressions idiomatiques.**
- ◆ **Utilisation des notions grammaticales en contexte:**
 - temps;
 - pronoms;
 - pluriel;
 - césures;
 - construction syntaxique.

4.3. Culture et histoire

- ◆ **Particularités culturelles**
 - intégration dans le monde des sourds;
 - rencontres entre sourds dans des pays étrangers;
 - réunions;
 - etc.
- ◆ **Choix:**
 - écoles spéciales, intégration;
 - implant cochléaire;
 - langue des signes, oralisme, etc.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes, d'une manière nuancée, avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- d'utiliser les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle;
- d'enchaîner souplesment les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, de la pertinence des paramètres dans la formation des signes avec utilisation, selon le cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- de la capacité à communiquer dans des situations diversifiées déterminées.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

8 bis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 10

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843210U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française
sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1997

LANGUE DES SIGNES - UF 10

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant qui poursuit un but de formation professionnelle en relation étroite avec la langue des signes, à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- la maîtrise des différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes,

l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes d'une manière nuancée avec les sourds et malentendants, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- d'utiliser les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle;
- d'enchaîner souplesment les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 9 - niveau approfondi» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	<u>120</u>

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'apprenant sera capable:

- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse grammaticale en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter le vocabulaire professionnel spécialisé et l'histoire de la langue des signes.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale formulée en langue des signes

- ◆ Formation des signes:
 - contractions;
 - dérivés - racines (noms, verbes, adjectifs...);
 - pluriel - quantités (modification de la forme des pluriels) des classificateurs et des signes:
 - pluriels déterminés: pointage et regard;
 - pluriels indéterminés: attitude corporelle;
 - pluriels par répétitions (classificateurs /signes et localisations);
 - variations des signes:
 - par le temps (évolution);
 - suivant les régions (caractère): dialectes belges.
- ◆ Théorie d'analyse de la langue:
 - théorie de F. de Saussure.
- ◆ Sémantique:
 - famille de signes: paramètres véhicules d'une même idée.
- ◆ Localisation:
 - gestion de l'espace:
 - espace du récit ramené au cadre du signeur;
 - défilement de l'espace:
 - signeur en mouvement avec déplacement;
 - signeur en mouvement sans déplacement;
 - deixis.
- ◆ Classificateurs:
 - descriptifs:
 - taille;
 - profondeur;
 - texture;
 - forme;
 - d'action ou proformes (sujets ou objets);
 - pluriels.
- ◆ Utilisation fine de l'espace:
 - précision des mouvements dans leurs amplitudes;
 - précision d'utilisation des différents plans de l'espace.
- ◆ Syntaxe:
 - modifications syntaxiques par l'expression corporelle:
 - ajout d'un concept ou d'un syntagme;
 - modifications descriptives.

4.2. Exercices de langue des signes (acquisition approfondie)

- ◆ **Vocabulaire spécialisé:**
 - professionnel.
- ◆ **Expression faciale liée au concept.**
- ◆ **Exercices variés pour une acquisition approfondie.**

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour une communication nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- d'exploiter les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle. L'analyse des règles et des structures de la langue se fera au travers d'une communication captée;
- d'établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants;
- d'enchaîner sagement les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'utiliser le vocabulaire spécialisé professionnel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, de l'utilisation fine de l'espace;
- de la capacité à communiquer dans des situations diversifiées et avec des signeurs différents.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 11

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843211U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 11

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant qui poursuit un but de formation professionnelle en relation étroite avec la langue des signes, à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication aisée, nuancée et complexe avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- la maîtrise des différents registres de la langue des signes, quels que soient les signeurs et les situations, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes,

l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour une communication nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- d'exploiter les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle. L'analyse des règles et des structures de la langue se fera au travers d'une communication captée;
- d'établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants;
- d'enchaîner sagement les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'utiliser le vocabulaire spécialisé professionnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 10 - niveau approfondi» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse grammaticale en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter le vocabulaire professionnel spécialisé et l'histoire de la langue des signes qu'il connaîtra.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale formulée en langue des signes

- ◆ Formation des signes:
 - formes de citations;
 - composés:
 - signe et classificateur;
 - signe et signe;
 - variations des signes:
 - par le registre:
 - . forme familière;
 - . forme argotique;
 - . forme poétique;
 - . discours formel;
 - . discours emphatique.
- ◆ Théories d'analyse de la langue:
 - théories de la langue des signes développées dans différents pays.
- ◆ Sociolinguistique:
 - analyse des dialectes belges;
 - situation de l'environnement.
- ◆ Localisation:
 - relations rapides entre différents éléments, suivant la situation du signeur;
 - verbes directionnels et classificateurs.
- ◆ Classificateurs:
 - perspective du signeur;
 - choix du classificateur approprié;
 - usage habituel du classificateur.
- ◆ Utilisation fine de l'espace:
 - situation du signeur par rapport au champ d'action.
- ◆ Syntaxe:
 - prépositions incorporées:
 - par le classificateur;
 - par la localisation;
 - ordre des signes:
 - libre;
 - courant;
 - topicalisation;
 - choix sémantique: situation de l'environnement;
 - utilisation des classificateurs et proformes:
 - passage du classificateur ou proforme au signe et inversement;
 - plusieurs classificateurs ou proformes: apparition et disparition au cours du récit.

4.2. Exercices de langue des signes (acquisition approfondie)

- ◆ Vocabulaire spécialisé:
 - technique.
- ◆ Système de notation des signes.
- ◆ Exercices variés pour une acquisition approfondie.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour une communication aisée, nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- d'exploiter les différents registres de la langue des signes, quels que soient les signeurs et les situations, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle. L'analyse des règles et des structures de la langue se fera au travers d'une communication captée;
- d'établir une communication aisée avec les sourds et malentendants;
- d'enchaîner souplesment les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'utiliser le système d'annotation des signes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, de l'utilisation fine de l'espace;
- de la capacité à communiquer dans toute situation et avec des signeurs diversifiés.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

ÉPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION
LANGUE DES SIGNES

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843212U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française
sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1997

ÉPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION LANGUE DES SIGNES

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant est capable de comprendre et d'utiliser couramment la langue des signes pour établir une communication aisée, nuancée et complexe avec les sourds et les malentendants, en respectant les caractéristiques de cette langue: rythme, expression corporelle, règles et structures, idiomes, variation et modulation des signes.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Étudiant

2 périodes Code U
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau approfondi»	CG	X	8
Épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau approfondi»	CG	X	2
			<hr/>
		Total des périodes	10

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant fournira un travail dont il aura mis le plan par écrit et qu'il aura développé en signes par vidéo.

Il sera mis dans une situation de communication interactive, devant un groupe et devant des documents de types variés, lui permettant de démontrer qu'il maîtrise les compétences correspondant aux finalités de la section, à savoir:

- la compréhension nuancée des idées et concepts exprimés par un signeur;
- la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication aisée, nuancée et complexe, avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- une maîtrise des différents registres de langue et des caractéristiques propres à la langue des signes: rythme, expression corporelle, règles et structures, idiomes, variation et modulation des signes, quels que soient les signeurs et les situations.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours guidera le travail préparatoire et conduira l'entretien visant à vérifier si l'étudiant maîtrise les compétences visées au point 1.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre la seuil de réussite, l'étudiant prouvera, au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes;
- d'une épreuve de production,

qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser couramment la langue des signes pour établir une communication aisée, nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, quels que soient les signeurs et les situations, en respectant les caractéristiques de cette langue: rythme, expression corporelle, règles et structures, idiomes, variation et modulation des signes;
- d'enchaîner les signes sagement et selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- de participer à des échanges signés, dans une expression correcte et signifiante pour le receveur;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- d'établir des relations aisées avec les sourds et malentendants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.